



DÉCRET

CHANGEMENT DE NOM DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIE-MÉDIATRICE

À ceux et celles qui liront ceci, grâces et bénédictions.

CONSIDÉRANT la création de la paroisse Notre-Dame-de-La-Paix, suite à la dissolution des paroisses Saint-Laurent, Sainte-Marie-Médiatrice et Notre-Dame-de-Fatima, le 25 août 2003.

CONSIDÉRANT la fermeture des églises Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Fatima, le 7 novembre 2004 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de l'Assemblée de fabrique ;

EN CONSÉQUENCE, en vertu de mon pouvoir ordinaire, je déclare qu'en conformité avec le nom de la paroisse, l'église Sainte-Marie-Médiatrice portera désormais le nom de Notre-Dame-de-La-Paix.

Le présent décret sera rendu public par voie d'affichage ou par sa lecture à l'église, dès sa réception. Il entrera en vigueur dès le 7 novembre 2004.

DONNÉ À CHICOUTIMI, ce vingt-neuvième jour d'octobre de l'an deux mille quatre.

† Mgr André Rivest
Évêque de Chicoutimi

S. Marie-Berthe Demers, o.s.u.
Chancelier